"L'architecture est une expression de la culture. La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public." Loi sur l'architecture du 03.01.77 Art 1°Insertion :
" Trouver une place dans un ensemble". Petit Robert

IMPLANTER SA MAISON

UNE BONNE INSERTION PAYSAGERE

CAUE du JURA
CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DU JURA

Le Jura entre Serre & Chaux

S'INSERER C'EST ...

... Lire et comprendre le paysage dans lequel on s'implante
La multiplicité des caractères paysagers et climatiques du Jura entre Serre et Chaux a engendré une diversité économique, à laquelle ont répondu des modèles différents d'implantation des villages et d'architecture.
L'ensemble de ces éléments donne à chaque lieu et à chaque habitant une identité culturelle.
S'intégrer signifie maintenir et respecter le dialogue avec ce patrimoine et nos racines.

Le village dans son site
Ce paysage est un patrimoine fragile dont chacun est responsable :
construire sa maison est un acte individuel qui s'inscrit dans un cadre paysager plus large.
La lecture et la compréhension de ce paysage global permettent d'en discerner les particularités et les dominantes et ainsi, d'y insérer au mieux le bâti en respectant l'esprit du lieu : la logique d'implantation du village et des bâtiments, la structure du village, les masses végétales, les sens des faîtages, les couleurs de façades et de toitures…

Les éléments de cette co-visibilité, perception proche et lointaine que l'on a de la parcelle avec son contexte depuis l'extérieur, donneront les premières contraintes à prendre en compte pendant le projet.

Lavans les Dole

La maison et la rue
Chaque village possède des particularités avec lesquelles la nouvelle construction doit dialoguer. Avant la mise en place du projet, il faut noter tout ce qui constitue l'environnement proche de la future construction : l'aspect des maisons voisines (forme, couleur, matériaux), leur distance d'implantation par rapport à la rue, les types de clôtures, les vues à cacher ou à conserver, ….

Cette lecture permet de comprendre les qualités et les contraintes du site qu'il faudra prendre en compte avant tout achat d'un terrain, et pendant la phase de projet.

Murs de clôture en pierres, faîtages parallèles à la rue, maison sur limite, façades enduites, végétal des jardins abondant…

La maison dans la parcelle
Habiter c'est prendre ses repères sur les lieux. Le dialogue avec le contexte proche et le paysage, l'implantation de la maison sur ce terrain sont autant de facteurs qui vont participer au bien-être.
Une lecture des éléments constitutifs de la parcelle permettra de définir au mieux cette implantation.

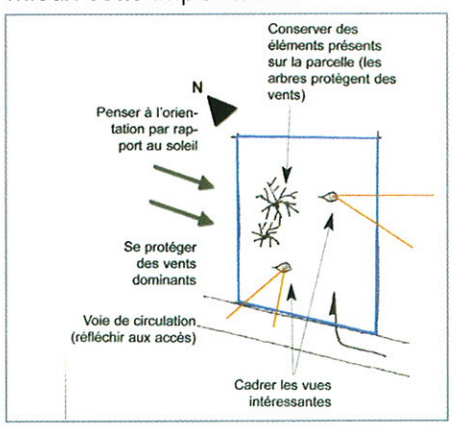

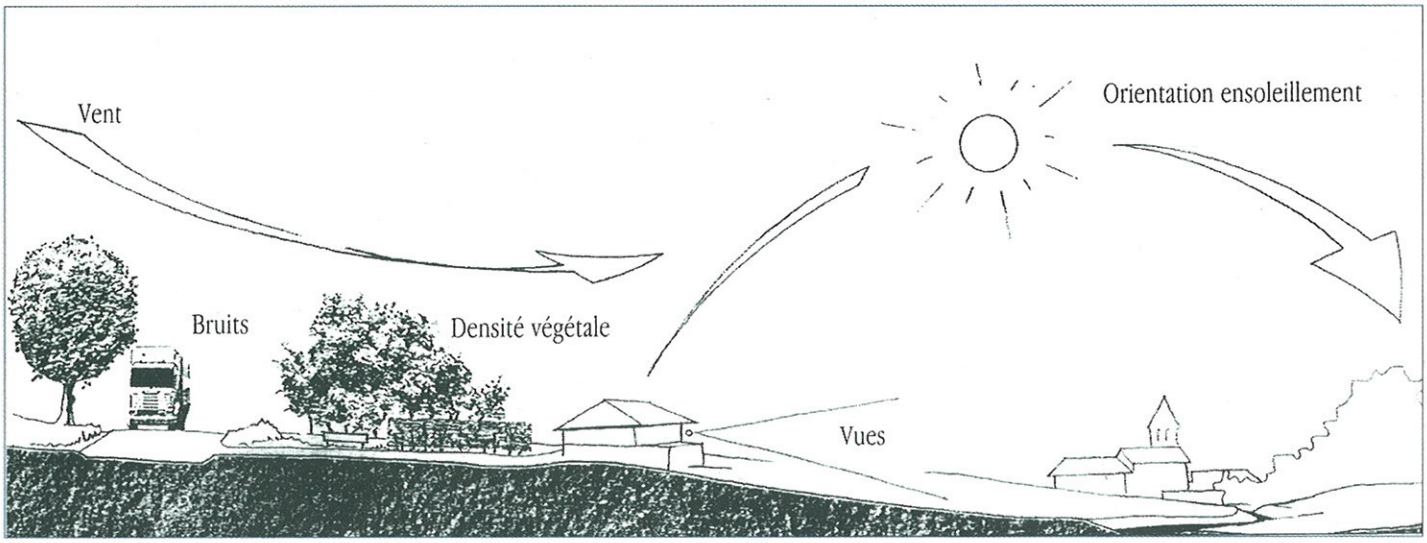

IMPLANTER SA MAISON

HABITER DURABLEMENT

Entretenir un rapport durable avec son environnement, c'est répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures.

Cela se traduit par :

La préservation des ressources naturelles et la création d'une atmosphère saine et confortable à l'intérieur de la maison.

Quelques règles de base :

Profiter de l'ensoleillement
Connaître la position du soleil, c'est pouvoir définir des ouvertures adaptées aux besoins en énergie et en lumière : on préférera des chambres exposées à l'est pour éviter la surchauffe le soir et des parties communes exposées sud/sud-ouest, pour profiter au maximum de l'ensoleillement.

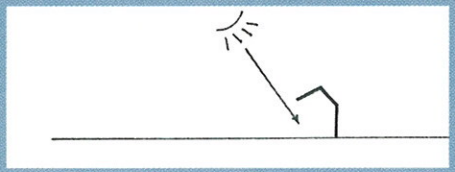

En été, le soleil, presque à la verticale ne peut pénétrer dans la maison

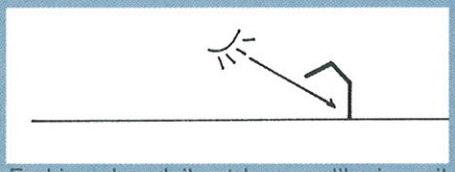

En hiver, le soleil est bas sur l'horizon, il pénètre au fond de la maison

L'énergie solaire pour l'eau chaude et le chauffage

Un montage pour montrer que la pose de capteurs solaires entre dans la réflexion globale sur le projet afin de ne pas dénaturer la composition de la façade

Se protéger des vents dominants
Plusieurs possibilités s'offre :

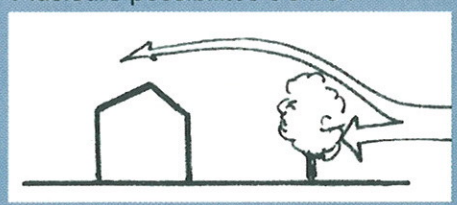

Une barrière coupe-vent (arbre,haie....)

Des formes architecturales

La forme du projet peut ménager des espaces protégés par des volumes en retour, une cour de type patio, … :

Se protéger du froid
Les échanges thermiques se font toujours du plus chaud au plus froid. Il convient donc de limiter ces échanges par une bonne isolation.

S'adapter à la topographie de la parcelle.
La pente doit être utilisée comme un atout qui permet d'accéder aux différents niveaux de la maison, de créer des terrasses… Il faut éviter de la déformer en déblai ou en remblai.
Ainsi, la position du garage doit être déterminée en fonction du relief et d'un accès rapide sur le terrain depuis la voirie : il peut être au rez-de-chaussée, ou à l'étage comme les granges hautes des fermes de montagne

Il est également nécessaire de limiter les voies d'accès dans un terrain en pente. Ainsi, quand la maison est loin de la rue pour des raisons de prise

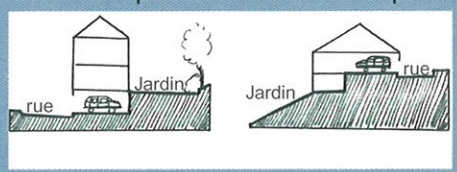

Une barrière coupe-vent (arbre,haie....)

de site ou de cadrage de paysages, il est préférable de rendre le garage indépendant et de l'implanter en bordure de voirie afin d'éviter un accès véhicules à la maison trop lourd et pénalisant pour le paysage (enrochement, talutage)

Tout en présentant un caractère contemporain, cette maison est une interprétation des dominantes du site :
- Longueur totale égale à 3 trames de petites maisons, mais une ouverture unique d'une taille permettant d'embrasser la totalité du paysage.
- Toits en pente rapportés sur une toiture terrasse,
- Façade visible en pierres apparentes, les autres étant en béton brut.

"La maison est notre coin du monde. Elle est notre premier univers."

Gaston Bachelard
La poétique de l'espace

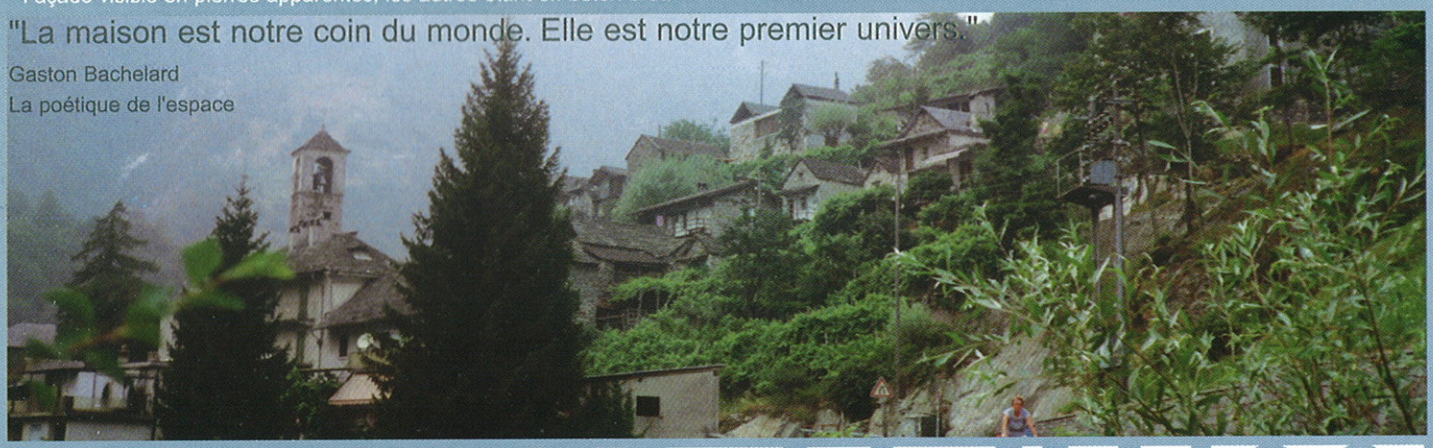

IMPLANTER SA MAISON

BIEN CONSTRUIRE

... Respecter les règlements d'urbanisme.

Le certificat d'urbanisme (C.U.) impose d'en prendre connaissance. Réfléchis et mis en place pour favoriser une bonne intégration du nouveau bâti, ils sont consultables en mairie ou à la DDE :

- (RNU) Règlement National d'Urbanisme
- PLU (Plan Local d'Urbanisme)
- Carte Communale.
- Secteur protégé
- Règlement de lotissement...

... Définir un programme

Avant de commencer à penser aux formes de sa maison, il est nécessaire de réfléchir à ses besoins et à la façon dont on a envie de vivre à l'intérieur et à l'extérieur de celle-ci : fonction, surfaces et emplacement des différentes pièces, cadrage de vues, rapport au jardin, cheminements, lieu hors de la vue pour étendre le linge,...

... Choisir un maître d'œuvre
Le rôle de l'architecte

Prendre en compte l'ensemble des données précédentes, bien construire, c'est faire intervenir un professionnel, l'architecte, formé aux aspects architecturaux et administratifs.

Ecoute, compréhension et dialogue doivent s'établir entre vous et le maître d'œuvre qui doit vous aider à lire les éléments du paysage, à préciser vos besoins, vos idées afin de définir au mieux le programme et à le mettre en adéquation avec votre budget. Il vous proposera alors une première esquisse qui traduit le programme sous forme de parti architectural global.

Il est préférable de faire appel aux conseils et à l'assistance d'un architecte, mais lorsque la surface de planchers hors œuvre nette ne dépasse pas 170m², le recours à un architecte n'est pas obligatoire pour le dépôt du permis de construire.

... Exprimer une architecture
L'architecture contemporaine

Les nouveaux matériaux, les nouvelles techniques, les nouveaux modes d'habiter, peuvent donner lieu aujourd'hui à une architecture contemporaine qui participe à l'évolution du paysage urbain et rural. Elle doit se traduire par un choix de formes architecturales simples et forts, dans un respect du site dans lequel elle s'implante : hauteur du bâti, distance par rapport à la rue, couleur et matière des façades...

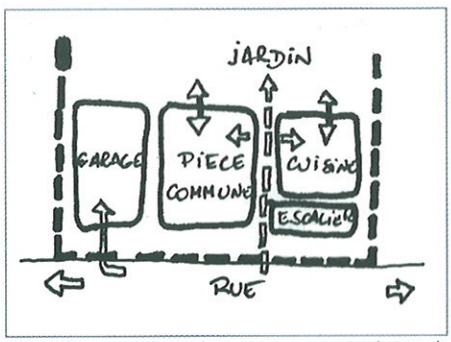

Identifier ses besoins et ses contraintes à travers l'échelle du projet : construire, rénover, aménager ou modifier

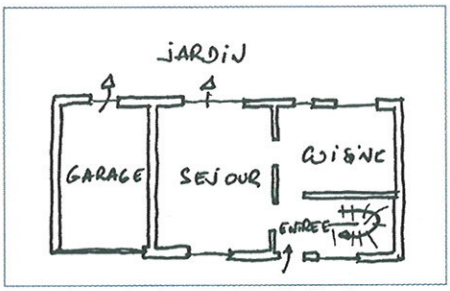

L'esquisse n'a rien de définitif. C'est au cours de la phase projet, après le dépôt de permis de construire, que seront fixés les documents graphiques présentant les façades, les matériaux et les couleurs.

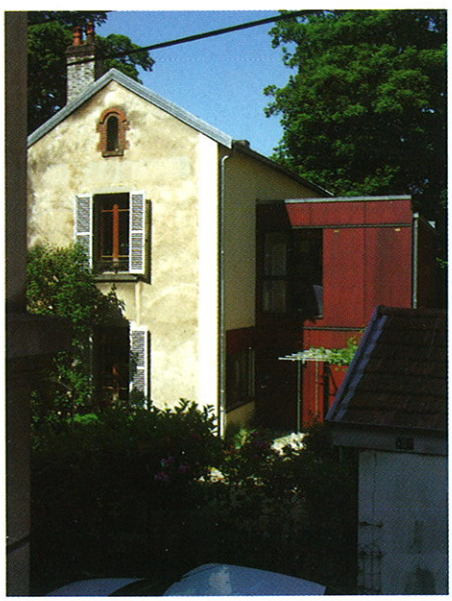

Une rénovation ou une extension peuvent marquer l'architecture d'aujourd'hui tout en respectant le passé par la simplicité des volumes et un jeu des matériaux, des couleurs et des formes.

Il ne s'agit pas d'un acte de mimétisme au regard de l'architecture traditionnelle, mais d'un acte de création.

Un exemple de réhabilitation à Eclans-Nenon : enduit beurré, traitement global de la porte de grange, tuiles plates mécaniques, extension reprenant les mêmes caractéristiques que la maison existante.

L'extension bois reprend les caractéristiques de l'existant. La liaison entre les deux corps de bâtiment est facilitée par l'implantation en retrait d'un volume en verre et métal.

IMPLANTER SA MAISON

DANS LE JURA ENTRE SERRE ET CHAUX

S'INTÉGRER DANS LE JURA ENTRE SERRE ET CHAUX

Malgré la grande diversité architecturale (Voir fiche La morphologie des villages), quelques règles de base permettront de garantir une bonne insertion du nouveau bâti : des volumes plus longs que larges, s'aligner sur les hauteurs du bâti environnant, des pentes de toit comprises entre 70 et 100%, des ouvertures plus hautes que larges... L'ensemble de ces éléments est détaillé dans une fiche éditée par la Charte Environnement Nord Jura : Réhabilitation du patrimoine bâti.

Une bonne intégration sous entend comprendre les caractéristiques du lieu afin d'y trouver sa place. Le projet s'appuie ainsi sur des paramètres relatifs à son contexte.

Les constructions bois

Que ce soit au niveau de l'urbanisme ou de la volumétrie du bâti, les recommandations sont les mêmes que pour tout autre construction.
Ainsi, la maison bois présentera toujours une façade principale plus longue que large. Les constructions de type chalet, avec façade principale en pignon, sont à proscrire.

Des recommandations concernant l'aspect du bois sont définies dans une "Charte du bois apparent dans la qualité architecturale des maisons individuelles", et disponibles en mairie.

... Porter un grand intérêt aux extensions

La construction d'une annexe est à penser comme un projet global de la maison et de ses abords.
Souvent plus modeste, l'extension respecte le caractère du bâtiment qu'il complète : dimensions, matériaux, traitement de façades, ...

... Bien penser les limites et les clôtures

La particularité essentielle des centres bourgs est le traitement de la limite entre la parcelle et la rue qui est presque toujours minérale : le bâti est en limite ou un mur de pierres ferme l'espace. Afin de conserver cette identité, il est conseillé pour toute nouvelle implantation dans le centre village ou à proximité immédiate, de créer cette limite forte (Voir fiche la rue et les espaces extérieurs).

Des organismes qui peuvent vous aider

Pour le choix d'un architecte, des renseignements sur les types de contrats
Conseil Régional de l'Ordre des Architectes
2, rue de Pontarlier - BP 445
25019 BESANCON Cedex
Tél. : 03.81.81.47.38
Croa.franche-comte@wanadoo.fr

Pour des informations juridiques et financières
ADIL 39 - Association départementale d'information sur le logement
32, rue Rouget de Lisle - BP 175
39005 LONS LE SAUNIER Cedex
Tél. : 03.84.86.19.30
adil.39@wanadoo.fr

Pour des conseils gratuits sur votre projet sans maîtrise d'œuvre
CAUE du Jura - Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement
19, av. Jean Moulin - BP 80048
39002 LONS LE SAUNIER Cedex
Tél. : 03.84.24.30.36
caue39@wanadoo.fr

Pour des montages de dossiers administratifs et les OPAH (Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat)
H & D - Habitat et Développement
32, rue Rouget de Lisle - BP 460
39007 LONS LE SAUNIER Cedex
Tél. : 03.84.86.19.10
cdhr-du-jura@wanadoo.fr

Pour des conseils sur les économies d'énergie et une aide à la mise en place et au financement d'une construction soucieuse de son environnement
AJENA - Association jurassienne pour la diffusion des énergies alternatives
28, bd Gambetta - BP 149
39004 LONS LE SAUNIER Cedex
Tél : 03.84.47.81.10
ajena@wanadoo.fr

Mai 2007